

DA 343 - 24.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 21 mai 2024

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 165'000.00 TTC DESTINÉ À L'AGRANDISSEMENT ET À L'ÉCLAIRAGE DU STREET WORKOUT DU LIGNON

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier d'agrandir et d'éclairer le street workout du Lignon ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 mai 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif;

le Conseil municipal, par 29 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

décide

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 165'000.00 TTC destiné à financer les travaux nécessaires à l'agrandissement et à l'éclairage du street workout du Lignon ;
- de comptabiliser la dépense nette de CHF 165'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense nette de CHF 165'000.00 TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34.33 dès la fin des travaux, estimée à 2024.

